



TUTAC - TUTORAT des Agents Contractuels



C'EST QUOI ?

C'est un dispositif d'**appui à la prise de fonction** destiné aux **nouveaux enseignants, formateurs et CPE contractuels** des établissements publics de l'enseignement agricole.

Il constitue une étape essentielle dans le parcours d'intégration pour **mieux comprendre son environnement professionnel**.

Ce dispositif est financé par la DGER.



QUAND ?

Au moment de l'**embauche**.

L'inscription peut se faire sans attendre la rentrée.

L'inscription au parcours à distance est possible **avant même d'avoir une adresse educagri.fr**.

Pour les agents recrutés après novembre, alors que les inscriptions au dispositif sont closes, il est recommandé d'accéder au parcours à distance et au **Classeur TUTAC**.



POUR QUI ?

Les enseignants, formateurs et CPE à plus de 50 %.



ET LES AUTRES ?

Pour tous les personnels non éligibles au dispositif TUTAC (contrat à moins de 50 %, AVS, AESH, AE), il est possible d'accéder au parcours TUTAC à distance et au Classeur TUTAC.

LE DISPOSITIF TUTAC

Ce dispositif, qui aborde des **thématiques variées**, telles que la prise en main d'un groupe d'apprenants, les valeurs de la République ou encore l'urgence climatique, se compose :



d'un **parcours à distance sur Mentor**, avec des inscriptions possibles dès le mois de juillet, et tout au long de l'année pour les recrutements réalisés après novembre ;



d'une ressource indispensable : le « **Classeur TUTAC** », accessible à tout moment ;



de **regroupements thématiques** régionaux et nationaux ;



d'un **entretien téléphonique de régulation** avec un expert de l'enseignement agricole, permettant de faire le point sur le parcours à distance et de prendre du recul sur la prise de poste.

